

D.2021.07.07.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Juillet 2021

5 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

5.1 - POLITIQUE TARIFAIRE : CRÉATION D'UN ABONNEMENT AVEC UN NOMBRE DE DÉPLACEMENTS LIMITÉ POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS LIÉES À L'ESSOR DU TÉLÉTRAVAIL

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

La crise sanitaire a occasionné avec le confinement une restriction inédite des libertés avec d'importantes conséquences sur les déplacements et sur l'économie nationale. Elle a confirmé la place centrale de la mobilité tant dans les besoins que les pratiques de déplacement.

La crise sanitaire et l'essor du télétravail ont contribué à une baisse du taux d'utilisation des transports en commun avec un usage plus occasionnel (86 % en 2019 vs 73 % en 2020 - Baromètre Image Satisfaction 2020).

Les actifs disposent actuellement de plusieurs solutions tarifaires pour leurs déplacements quotidiens :

- un abonnement annuel mensualisé (engageant avec des conditions particulières pour la résiliation et pas de suspension possible),
- un abonnement « 31 jours »,
- et un annuel à paiement comptant.

Tisséo Collectivités propose de créer une nouvelle offre tarifaire adaptée aux usages des transports publics et à une certaine dé-mobilité des travailleurs.

Ce nouvel abonnement, plus souple et flexible, est moins onéreux qu'un abonnement classique, et permet d'offrir une réponse aux salariés tentés par l'idée d'abandonner l'utilisation du réseau pour leur déplacements réguliers.

Ainsi, à compter du 23 août 2021, Tisséo Voyageurs proposera, à la vente, **un abonnement (30 jours) avec un nombre de déplacements limité (30 dép.) à un prix de 37 € TTC.**

Ce nouveau tarif permettra de répondre aux besoins de personnes en télétravail moins mobiles en transport en commun, mais également aux personnes avec des emplois précaires (temps partiel).

Cet abonnement 30 jours, 30 déplacements s'intègre dans notre gamme tarifaire et sera éligible à la « prime de transport » versée par l'employeur.

Le tableau suivant résume l'offre tarifaire adaptée aux nombres de déplacements potentiels des personnes.

Fréquence d'utilisation des TC	Meilleure formule	Tarifs au 01/07/2021	Après application de la prime transport
+ de 35 déplacements/mois ou + de 4 AR / semaine	- Annuel mensualisé - 31 jours	51€ / mois 54€ / mois	25,50€ 27€
Entre 13 et 35 déplacements/ mois ou entre 2 et 4 AR / semaine	Nouveau titre 30 jours - 30 déplacements	37€ / mois	18€50
moins de 13 déplacements / mois ou moins de 2 AR / semaine	10 déplacements	14,50 €	Non éligible à la prime

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

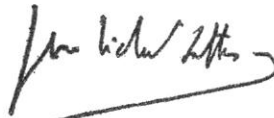
ARTICLE 1 : **APPROUVE** la création d'un nouvel abonnement (30 jours) avec un nombre de déplacements limité (30 dép.) à un prix de 37 € TTC,

ARTICLE 2 : **DIT** que ce tarif sera intégré dans la gamme tarifaire et sera indexé sur l'évolution des tarifs du réseau,

ARTICLE 3 : **DIT** que ce nouveau titre sera mis en place à compter du 23 août 2021,

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES